

Amélioration des statistiques agricoles communautaires

1995/0250(CNS) - 24/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Salvador JOVE PERES (GUE/NGL, E) sur la proposition relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. Les amendements apportés à la proposition de décision visent principalement à renforcer la structure administrative des Etats membres chargés de collecter les statistiques agricoles. Le PE propose notamment : - que le processus d'adaptation des statistiques agricoles communautaires débute pendant la période 1996-1997; - que le plan d'action pour les statistiques agricoles soit défini chaque année par la Commission en coopération avec Eurostat et le Comité permanent de la statistique agricole, ainsi que le Comité du programme statistique; - que la contribution communautaire aux dépenses d'adaptation des systèmes nationaux se limite aux dépenses d'investissement et ne dépasse pas 50% du coût total de chaque opération; - d'examiner les conséquences de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, dans la perspective de l'élargissement de l'UE aux PECO.